



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Hauts-de-France**

ARRÊTÉ du 8 février 2019 portant désignation des membres du Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Régional de l'Enseignement Agricole des Hauts-de-France

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 41 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'Hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2011-1035 du 30 août 2011 relatif aux comités techniques au sein du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mars 2012 portant création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire;

Vu l'arrêté de création du comité régional des conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT REA) du 21 janvier 2019 ;

Vu la décision fixant la composition du comité régional des conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT REA) des Hauts-de-France du 25 janvier 2019

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont nommés au comité régional des conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT REA) créé auprès du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le président ou son représentant

Monsieur Luc MAURER, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant

Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

Madame Sandrine MARTINAGE, Chef du service régional de la formation et du développement;

Monsieur Frédéric PRINCE, Adjoint au Chef du service régional de la formation et du développement ;

Article 2 :

Sont désignés représentants des personnels au comité régional des conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT REA) créé auprès du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

En qualité de membres titulaires :

Monsieur Jean-Yves ROGER (CGT AGRI – SUD RURAL),
Monsieur Sylvain GUÉNARD (SNETAP-FSU),
Monsieur Olivier DEVILLERS (SNETAP-FSU),
Monsieur Yannick ROUSEAU (SNETAP-FSU),
Monsieur Sébastien HOGUET (SNETAP-FSU),
Monsieur David ZBIERSKI (SNETAP-FSU),
Monsieur Vincent FOUQUE (SNETAP-FSU),
Monsieur Pascal SÉNÉCHAL (F.O.),
Monsieur Frédéric DENNETIÈRE (UNSA),

En qualité de membres suppléants :

Monsieur Serge TIERS (CGT AGRI – SUD RURAL),
Madame Angélique LESUEUR (SNETAP-FSU),
Monsieur Marc VERSEPUECH (SNETAP-FSU),
Monsieur Damien LECROSNIER (SNETAP-FSU),
Monsieur Régis MARTINAGE (SNETAP-FSU),
Monsieur Dominique BARAS (SNETAP-FSU),
Monsieur Frédéric LHEUREUX (SNETAP-FSU),
Madame Christine WUIBAUT (F.O.),
Madame Corinne COVEZ (UNSA).

Le mandat des membres du CHSCT REA entrera en vigueur à compter du 8 février 2019.

Fait à Amiens, le 8 février 2019
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France

Luc MAURER

